

COMPTERENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2016 19h30
SALLE POLYVALENTE DE SERRIERES SUR-AIN

Etaient présents : Roger DUVIQUET, Georges VUCHER, Bernard MACHURAT, suppléant de Marie-Christine CUTURIER, excusée, Anne BOLLACHE, Frédéric MONGHAL, Philippe TREFF, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Jean-Michel GIROUX, Alain JULLIERON, Aimée BADIÉ, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Daniel DUSSOLIN, Marie-Claire BULLIFFON, Marie JACOB, Virginie CHARPENTIER, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET, Pierre DULAURIER.

Pouvoirs :

Catherine DUBREUIL ayant donné pouvoir à Anne BOLLACHE,
Jacques GROSGURIN ayant donné pouvoir à Frédéric MONGHAL,
Anne PAGAN ayant donné pouvoir à Gérard GUICHARD.

Etaient excusés : Sylvie GOY-CHAVENT, Marie-Christine CUTURIER, Catherine DUBREUIL, Jacques GROSGURIN, Jean-Paul PERRET, Anne PAGAN, Jean-Luc ORSET.

Etaient absents : Gérard GOULETTE, Jean-Claude PITTON, Gilles MAJORCZYK, Jean-Louis FAVIER, Eliane CEYZERIAT, Dominique GABASIO.

Nombre de membres en exercice : 37, présents: 25, titulaires: 24, suppléant: 1, votants: 28

Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE

ORDRE DU JOUR :

1. **Intercommunalité – SCOT BUCOPA :**
 - Approbation du SCOT,
 - Mise à jour des délégués représentants des communes de Boyeux Saint-Jérôme pour rectification ainsi que pour Mérgnat et Challes la Montagne suite à des démissions.
2. **Finances :**
 - Proposition de répartition du FPIC,
 - Décisions modificatives au budget général,
 - « Journée des Familles » : acceptation des dons et legs.
3. **Développement économique :**
 - **Zone Nord** : achat des terrains à la commune de Pont d'Ain.
4. **Tourisme :**
 - **Soieries** : période d'ouverture et tarifs pour la saison 2017.
5. **Personnel :**
 - Promotion : avancement de grade de la coordinatrice petite- enfance, création d'un poste d'auxiliaire puéricultrice à la Maison Frimousse,
 - Autres : reconduction du poste d'instructeur du droit des sols, augmentation du temps de travail de l'assistante RH.
6. **Questions diverses.**

INTERCOMMUNALITE - SCOT BUCOPA

1. APPROBATION DU SCOT

Présentation par Anne BOLLACHE et Gérard GUICHARD.

Le conseil communautaire a émis un avis favorable.

Délibération votée à l'unanimité.

2. REPRESENTANTS AU SM SCOT BUCOPA

Le président rappelle qu'il convient de délibérer afin de mettre à jour les représentants au SM SCOT BUCOPA dans les communes concernées suite à des démissions :

- Méridnat : la commune propose Alexis BALIVET, titulaire et Antoine BAUTAIN, suppléant.
- Challes la Montagne : la commune propose Yves PERRET, titulaire et Marie-Christine CUTURIER, suppléante.

La liste à jour est donc la suivante :

Communes	Titulaires	Suppléants
BOYEUX-SAINT-JEROME	Marie-Christine CHAPEL	Roger DUVIQUET
CERDON	Sylvie GOY-CHAVENT	Georges VUCHER
CHALLES LA MONTAGNE	Yves PERRET	Marie-Christine CUTURIER
JUJURIEUX	Anne BOLLACHE	Sébastien BOYER
LABALME	Frédérique MOLLIE	Katia GOBET
MERIGNAT	Alexis BALIVET	Antoine BAUTAIN
NEUVILLE SUR AIN	Alain SICARD	Thierry DUPUIS
PONCIN	Jean-Noël POUPLIER	Christophe FOURNIER
PRIAY	Gilles MAJORCZYK	Eric TEYSSIER
PONT D'AIN	Gérard GUICHARD	Michelle RUDE
SAINT-ALBAN	Béatrice DE VECCHI	Pierre BOCQUEL
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	Christian BATAILLY	Bernard MAROQUENNE
SERRIERES SUR AIN	Christian BARDET	Jean-Michel BOULME
VARAMBON	Pierre DULAURIER	Dominique GABASIO

Délibération votée à l'unanimité.

Le vice-Président délégué aux finances, à la fiscalité et à la gestion expose les points ci-dessous :

1. PROPOSITION DE REPARTITION DU FPIC

➤ **Rappel :**

Les montants des attributions de compensation tels que définis lors de la fusion (intégration des dotations de solidarité, mode de calcul du transfert de la compétence voirie) ont diminué la valeur du coefficient d'intégration fiscale élément déterminant dans le calcul de la dotation d'intercommunalité,

Conséquence : depuis 2014, la dotation d'intercommunalité est sous régime de garantie à savoir 95% du montant de N-1.

➤ **Proposition :**

La communauté de communes prend en charge l'intégralité du prélèvement au titre du FPIC des communes et, en contrepartie, diminue d'autant les attributions de compensation des communes.

Budgétairement, c'est une « opération blanche » pour les communes.

Le but recherché : augmentation du CIF et par conséquent de la dotation d'intercommunalité.

➤ **Résultats obtenus après simulations :**

Premier résultat : le CIF passe de 0,341678 à 0,360358.

Consécutivement, le montant de la dotation d'intercommunalité est le suivant :

Evolution comparée du montant de la dotation d'intercommunalité

	2016 (K€)	2017 (K€)	2018 (K€)
AC inchangées - Garantie 95% N-1	478	454	430
AC corrigées du montant du FPIC et donc CIF porté à 0,360358			440

Au final, le gain estimé est de 10 K€. Surtout, la dotation n'est plus sous régime de garantie en 2018.

➤ **Proposition de montants des nouvelles attributions de compensation :**

	Montant AC	Montant FPIC	Nouveau montant AC
Boyeux-St-Jérôme	3 262,00	1 931	1 331
Cerdon	21 644,00	3 896	17 748
Challes-la-Montagne	2 690,00	1 135	1 555
Jujurieux	153 934,00	13 124	140 810
Labalme-sur-Cerdon	4 833,00	945	3 888
Mérignat	-	750	0
Neuville-sur-Ain	229 657,00	11 831	217 826
Poncin	389 077,00	13 597	375 480
Pont d'Ain	441 146,00	20 099	421 047
Priay	115 263,00	9 369	105 894
Saint-Alban	18 596,00	1 021	17 575
St-Jean-le-Vieux	221 669,00	12 090	209 579
Varambon	31 786,00	1 186	30 600
Serrières - sur - Ain	23 552,00	3 107	20 445
	1 657 109,00	94 081	1 563 778

Si la proposition est acceptée, il convient de prendre deux délibérations pour valider :

- d'une part, la prise en charge du FPIC par la communauté de communes,
- d'autre part, les nouveaux montants des attributions de compensation des communes qui devront à leur tour délibérer pour accepter leur propre montant.

Délibérations votées à l'unanimité.

2. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE n° 2

➤ **Rappel :**

Suite à l'établissement des écritures d'amortissement 2016 dont les différences d'arrondis ont entraîné des dépassements de crédits (sur compte 6811 en fonctionnement et comptes 28 correspondants en investissement) et à la décision de prise en charge de l'intégralité du prélèvement au titre du FPIC des communes, une décision modificative est nécessaire en vue de rectifier la prévision budgétaire.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CHAP	RECETTES	
imputation	montant DM	Op. ordre	imputation	montant DM
022	-2 903.00		776	
673	4.96			
6811	2 898.04	040		
TOTAL	0.00		TOTAL	0.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		CHAP	RECETTES	
imputation	montant DM	Op. ordre	imputation	montant DM
020	2 898.04	040	Divers comptes28	2 898.04
TOTAL	2 898.04			2 898.04

Délibération votée à l'unanimité.

3. « JOURNEE DES FAMILLES » : ACCEPTATION DONNS ET LEGS

➤ **Rappel :**

Des particuliers ont proposé d'offrir des dons à la collectivité à l'occasion de la journée des Familles organisée le 2 juillet 2016 à Jujurieux par le service PEL :

- l'Arbre à Pains- 16 rue de l'Eglise - 01640 Jujurieux : 30 euros.
- L. Coiffure - 6 place de l'Hôtel de Ville - 01640 Jujurieux : 30 euros.

Il convient de délibérer pour acceptation de ces dons et de leur affectation au compte 7713 « libéralités reçues » - Service Projet Educatif Local.

Délibération votée à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Président présente le point suivant :

1. ZONE NORD : ACHAT DES TERRAINS A LA COMMUNE DE PONT D'AIN

➤ **Rappel :**

Dans le cadre de ce projet inscrit au SCOT, la commune de Pont d'Ain a acquis 252 754 m² et assure le portage foncier pour certaines parcelles depuis 1995.

Afin de permettre la réalisation des premiers travaux de viabilisation, il est nécessaire de transférer ces terrains à la Communauté de communes.

➤ **Proposition :**

D'un commun accord entre la commune et la communauté de communes, le prix de cession des terrains est fixé à 5,5 € le mètre carré.

La commune de Pont d'Ain a délibéré en ce sens le 1^{er} février 2016.

Le prix de vente a été validé par France Domaines.

Le montant de cette acquisition s'élève à 1 390 147 € auquel il faudra rajouter les frais d'acte notarié estimés à 20 000 € et le cas échéant les indemnités d'éviction agricole.

D'ici la revente de ce foncier à l'aménageur PRD, cette dépense totale de 1 420 K€ sera financée par un prêt relais de deux ans à souscrire auprès de l'Agence France Locale dont la dernière proposition de taux d'intérêt fixe est de 0,64 %.

Il convient de délibérer pour :

- l'acquisition des terrains pour un montant de 1 420 K€,
- prendre la décision modificative correspondante au budget annexe ZA de niveau 2.

Délibérations votées à l'unanimité.

1. PERIODES D'OUVERTURE - SAISON 2017

Le vice-Président délégué au tourisme et à l'économie touristique rappelle qu'en 2016, la période d'ouverture aux groupes a été augmentée en ajoutant les mois de mars et avril à la période traditionnellement ouverte (1^{er} mai au 31 octobre). Cela a permis d'accueillir 629 personnes supplémentaires sans communication importante.

Le public sur ces deux mois peut encore être largement développé. Il est donc proposé d'optimiser la communication pour continuer à développer la fréquentation des mois de mars et d'avril sans allonger à nouveau la période d'ouverture en 2017.

Il est donc proposé de maintenir les périodes d'ouverture du musée identique à la saison 2016, c'est-à-dire :

- Du 1^{er} mars au 30 avril 2017 : uniquement pour les groupes (scolaires et adultes),
- Du 1^{er} mai au 31 octobre 2017 : tout public (individuel et groupe).
- Du 1^{er} février au 30 novembre 2017 : pour les établissements scolaires de la communauté de communes.

2. TARIFS D'ENTREES POUR 2017

Il est proposé d'augmenter les tarifs de certaines entrées au Musée pour la saison 2017 en raison de la fin des travaux de toiture et de la réouverture de tout le parcours de visite en 2017.

	2016	Proposition 2017	
Tarif entrée du site adulte (exposition)	2 €	2 €	Inchangé
Tarif entrée du site enfant (exposition)	1 €	1 €	Inchangé
Tarif avec visite guidée individuel adulte	4,5 €	5,5 €	Augmentation de 1 euro
Tarif avec visite guidée individuel enfant (+ 13ans)	3,5 €	4,5 €	
Tarif avec visite guidée individuel adulte réduit	3,5 €	4,5 €	
Tarif avec visite guidée individuel enfant réduit	2,5 €	3,5 €	
Tarif avec visite guidée groupe adultes	4 €	5 €	
Tarif avec visite guidée groupe enfant	3 €	3 €	Inchangé
Atelier	3 €	3 €	Inchangé
Atelier en autonomie		1.5 €	Nouveauté 2017

La commission tourisme du 30 juin dernier a validé cette proposition à la majorité.

Il convient de délibérer afin de valider les périodes d'ouverture et les tarifs d'entrée au Musée pour la saison 2017.

Délibération votée à l'unanimité.

1. MODIFICATION DES EFFECTIFS

Le Président présente les points suivants :

- Barbara JANAUDY, éducatrice de jeunes enfants, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Il est donc proposé de la nommer éducatrice principale de jeunes enfants au 1^{er} septembre 2016.
- Sandrine ROGER, actuellement nommée sur un grade d'agent social, a réussi le concours d'auxiliaire puéricultrice en 2015, ce qui correspond exactement aux fonctions qu'elle occupe au sein du multi-accueil « Maison Frimousse ». Il est donc proposé de la nommer dans ce grade d'auxiliaire puéricultrice à compter du 1^{er} septembre 2016.
- Marie-Christine BARILLOT a été embauchée le 2 juillet 2015 pour une durée d'un an sur un poste créé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la mission « instruction des droits des sols ». Cette mission est amenée à se poursuivre dans le temps et dans les mêmes conditions. Il est donc proposé de transformer ce poste occasionnel en poste pérenne à compter du 1^{er} juillet 2016 aux mêmes conditions.
- Isabelle COCHAUD occupe un poste d'assistante ressources humaines depuis le 1^{er} janvier 2016. Son temps de travail actuel est de 24 heures hebdomadaires mais elle effectue des heures complémentaires régulières. Il est donc proposé de porter le temps de travail de ce poste à 35 heures hebdomadaires.
- L'Office de Tourisme a été repris en gestion directe par la Communauté de communes avec reprise des salariés permanents qui y travaillaient précédemment. Or, un de ces agents, Aude-Line MANZONI, vient de donner sa démission à compter du 7 juillet 2016. Afin de faire face à cette vacance, il est proposé de la remplacer momentanément en créant un poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires pour surcroît temporaire d'activité.
- Suite à la démission de Madame Sylvie ALLIOD en date du 8 avril 2016, le ménage est désormais effectué par une entreprise de nettoyage. Il est donc proposé de supprimer ce poste.

Impact budgétaire calculé : (0,1 % de la masse salariale 2016) selon détail ci-dessous :

	situation actuelle	situation proposée	gain mensuel brut agent	surcote budgétaire net sept à décembre
Barbara JANAUDY	éducatrice jeunes enfants	éducatrice principale jeunes enfants	65.22 €	392.76 €
Sandrine ROGER	agent social	auxiliaire puériculture	15.98 €	96.24 €
Isabelle COCHAUD	24 heures hebdo+ 7 heures complémentaires = 31 h hebdo payées	35 heures hebdo	249.37 €	1 426.68 €
Augmentation de la masse salariale pour 4 mois (septembre à décembre 2016)				1 915.68 €

Il convient donc de délibérer pour valider ces propositions et modifier le tableau des emplois.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Président,
Thierry DUPUIS

